

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINÉ-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - Nantes
Syndicats Chrétiens

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air - NANTES

Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

Fête Chrétienne du Travail

JEUDI 29 MAI, JOUR DE L'ASCENSION

au Siège de l'U. N., 6, Rue de Bel-Air

- 7 heures. — Messe avec allocution à l'église Saint-Similien.
- 8 h. 15. — Petit déjeuner en commun, 6, Rue de Bel-Air (se faire inscrire d'avance).
- 9 heures. — Assemblée Générale intersyndicale. — Rapport par A. Beillevaire, sur l'activité de l'Union Régionale.

MERCREDI 28 MAI (Veille de l'Ascension)

A 8 h. 30. — SALLE SAINT-MICHEL, 6, Rue de Bel-Air

GRANDE SOIRÉE ARTISTIQUE

avec le Concours du « LUTH »

La Société Artistique Nantaise si réputée

Le Programme détaillé sera communiqué ultérieurement. Il est toutefois prudent de retenir ses places au plus tôt.

Pour notre Journal

Nous nous excusons de ne pouvoir publier les lettres de félicitations que nous avons reçues, tant de la part de nos Syndicats que de la part de nos autres lecteurs, à la suite du vote de principe obligeant tous les Syndicats adhérant à notre Union Régionale à abonner tous leurs membres au MESSAGER SYNDICAL.

Qu'ils en soient tous remerciés ici bien cordialement. Nous sommes heureux de constater combien l'on se rend compte, et de plus en plus, dans nos milieux, de la nécessité de nous faire connaître, et de nous défendre. Amis qui nous lisez, pour convaincre vos amis qui ne le comprennent pas encore, faites-leur lire de temps en temps les feuilles du camp adverse, et à moins qu'ils ne soient volontairement aveugles, ils verront, et comprendront.

Le secrétariat de l'Union Régionale, 6, rue de Bel-Air, tient à la disposition de toutes les Unions Locales et des Syndicats isolés qui en désirent — et tous voudront, certes, tenter leur chance — des modèles de lettre à adresser autour de soi pour recueillir des abonnements de soutien.

Camarades, un effort, apportez-vous chacun un abonnement de soutien.

LE MESSAGER SYNDICAL.

famille l'assurance du pain quotidien pour le lendemain.

Et c'est pour prêcher d'exemple, mon cher ami, que vous avez voulu demeurer dans cette vie active, pour continuer à aider ces existences voisines de la misère ; misères en faux-col, dit-on, mais misères ridiculisées et misères méprisées par des gens qui trop souvent affichent un luxe révoltant et une vie dépravée digne de tous les mépris, et qui agissent comme s'ils étaient à la solde de l'étranger, pour semer la haine et la violence dans le cœur des ouvriers et des employés.

Et c'est pour cela, mon cher ami, que malgré un nombre d'années déjà respectable, vous continuez à lutter avec une ardeur merveilleuse, qui ferait pâlir une plus fougueuse jeunesse, pour réparer les injustices commises volontairement ou non, et pour ne plus voir les familles des travailleurs dans des taudis, et leurs enfants, leurs petits enfants, y mourir sans air et sans lumière.

Ah ! laissez donc, mon cher ami, vos camarades, vous apporter ce soir, leur tribut d'honneur, d'amitié et de reconnaissance. Il vous est bien dû, et, croyez-moi, ils demeureront quand même toujours un peu vos obligés, car ceux qui font partie de nos syndicats chrétiens sont en effet quelque peu vos obligés. N'est-ce pas vous, qui en effet, vous êtes employé avec ce bon Docteur que nous connaissons bien, pour que cette maison devienne en presque totalité la propriété de nos syndicats chrétiens, et que vous avez transformé cette maison autrefois si délabrée en un splendide hôtel syndical, et qui pour cette transformation comme pour cette acquisition, unis comme deux frères, avec ce bon Docteur, vous avez obtenu avec l'aide de Dieu, des merveilles de générosité. Et puisque nous vous apportons ce soir le tribut de notre reconnaissance, qu'il me soit permis de dire aussi au nom de mes camarades et en mon nom, un très respectueux, mais très cordial remerciement au Docteur H. Le Meignan, puisque c'est de lui qu'il s'agit, et que c'est chez lui, mon cher BUERNE, que vous avez trouvé l'âme sœur pour aider nos syndicats chrétiens et pour assurer leur prospérité.

Et maintenant, mes chers camarades, je vous invite à lever votre verre avec moi, pour que ce vin généreux, qui symbolise l'honneur et le dévouement de notre Président BUERNE, vienne stimuler notre ardeur syndicale, et resserrer encore davantage les liens de l'amitié qui nous unissent à lui, et aussi pour manifester au Docteur H. Le Meignan notre respectueuse sympathie et notre sincère reconnaissance.

En terminant, G. Lucas offre au nom de tous, à celui qui veut bien demeurer encore le Président de l'Union Nantaise, un superbe souvenir en lui disant que ces objets offerts qu'il voudrait d'une valeur inestimable, représentent pour eux, la valeur de leur témoignage d'amitié et de reconnaissance qui demeureront, ils en sont convaincus, pour lui, un perpétuel souvenir.

Mlle Gendronneau, la sympathique directrice des Cours féminins, remercie à son tour LEON BUERNE, en termes très délicats, de tout ce qu'il a fait pour ses jeunes élèves, et l'une d'entre elles, accompagnée d'une délégation de ses compagnes, lui offre ensuite une superbe gerbe de fleurs.

LEON BUERNE remercie de son mieux, car il est tellement ému, que les paroles lui manquent pour exprimer tout ce qu'il ressent. Il veut se défendre. Mais une véritable ovation lui coupe la parole.

Alors chacun se dirige vers les coupes où pétillent un champagne généreux, et l'on trinque à la santé de celui que chacun d'entre nous aurait voulu conserver longtemps encore comme Président actif, mais que son dévouement admirable a conduit vers des occupations plus absorbantes encore.

Nos Joies

Pierre et Maurice PÉRES ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petit frère Michel.

Nous adressons nos vives félicitations à notre ami JEAN PÉRES, dont les divers syndicats de notre Union régionale ont pu apprécier le dévouement admirable au cours des quinze jours qu'il a passés parmi nous, au mois de novembre dernier, ainsi que nos souhaits de parfait rétablissement pour M^{me} PÉRES, et nos meilleurs vœux de bonheur pour le nouveau-né.

DIMANCHE 1^{er} JUIN 1930 — 6, RUE DE BEL-AIR

GRANDE KERMESSSE

organisée par les Syndicats Professionnels Féminins avec le Concours de l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens

NOMBREUSES ATTRACTIONS

Loteries nouvelles (gros succès)

Grand Théâtre Artistique

Théâtre Comique

Comptoirs variés — Pêche à la Ligne — Jeu des Ficelles
Tir du Chasseur chanceux, etc...

GRAND BUFFET - TERRASSE - CRÉMERIE

Retenez bien la date : **Dimanche 1^{er} Juin, à 13 h. 30**, dans un cadre très ombragé. Amenez vos familles, vos amis. Que tous les syndiqués apportent aide et concours à cette Kermesse, le succès de la journée dépend de tous.

Une Commission mixte interprofessionnelle

Pour la première fois se sont réunis, au Centre catholique, les représentants régulièrement élus du Patronat chrétien, d'une part, et des Employés et Ouvriers chrétiens, d'autre part.

Après les exposés de MM. Zamanski, président de la Confédération des Professions, et Zirnheld, président de la C. F. T. C., un échange de vues générales eut lieu et le Comité fixa pour sa prochaine séance la date du 30 avril. Il y abordera l'étude des mesures de rationalisation sous l'angle de leurs répercussions sur le travail et la vie de l'ouvrier.

Les études du Comité s'attacheront aux problèmes intéressant l'ensemble de la production. Lorsqu'une question concernera une profession déterminée, le Comité provoquera la constitution d'une Commission mixte dans cette profession et la chargera de poursuivre sous sa direction l'étude de la question.

Telle est l'heureuse et importante réponse de fait que les deux grandes associations professionnelles chrétiennes apportent à la Lettre de la Congrégation du Concile.

Pour les Sinistrés du Midi

Suite des souscriptions :

- Syndicats des menuisiers et de l'ameublement 87 »
- Les métallurgistes de la région nazairienne 77 »
- Syndicat de la métallurgie de Saint-Malo-de-Guersac 50 »

Notre Journal

est à la disposition de tous nos syndiqués, pour annoncer

EN PREMIERE PAGE

leurs diverses fêtes et séances récréatives, etc.

AUGMENTATION des SALAIRES des COUTURIÈRES de l'HABILLEMENT à Nantes

Le 19 mars dernier, nous écrivions au Président du Syndicat (patronal) du Commerce de la Nouveauté pour demander une augmentation de salaires de 0 fr. 75 par heure pour toutes les catégories de couturières, ainsi que huit jours de vacances payées.

Notre demande était basée sur les considérations suivantes (nous citons notre lettre du 19 mars) :

Monsieur le Président,

Comme tout le monde, vous avez pu vous rendre compte du renchérissement considérable de la vie, surtout en ces derniers temps.

Les couturières ne peuvent y remédier, car elles n'ont rien à vendre dont elles puissent majorer les prix. Elles n'ont pour vivre que leurs maigres salaires, et depuis longtemps, hélas ! ils n'ont pas été augmentés de façon appréciable.

Vous n'ignorez pas non plus qu'elles souffrent chaque année d'une morte-saison qui accroît encore la gêne, sinon la misère inhérente à leur profession si peu rémunératrice.

A cela s'ajoutent encore de nombreux jours de fêtes, pendant lesquels elles ne peuvent travailler, et par conséquent gagner quelque argent. Et pourtant ces

Vin d'Honneur à Léon BUERNE

L'Union Régionale s'unissait le 24 avril dernier au Syndicat des Employés Nantais pour offrir un vin d'honneur à Léon Buerne, en témoignage de sympathie et de reconnaissance envers leur Président d'honneur, hier leur Président actif.

Nous laissons la parole à l'actuel Président actif de ces deux groupements, et nous bornons à citer le discours qu'il prononça devant la foule qui emplissait la salle Léon XIII.

Mon cher Président,

Vos camarades qui assistent à cette réunion tout intime et toute fraternelle, ont voulu vous apporter le triple témoignage de l'honneur qu'ils vous rendent, de l'amitié qu'ils vous portent, et de la reconnaissance qu'ils vous doivent. Et la tâche est bien agréable pour celui qui vous succède à la Présidence de l'Union Régionale comme à celle du syndicat des employés du commerce et de l'industrie d'exprimer au nom de tous ses collègues à leur Président d'honneur Léon BUERNE, toute l'amitié qu'ils ont pour lui, et lui dire en même temps toute la confiance qu'ils lui portent.

C'est que, mon cher Président, quand la vie d'un homme est comme la vôtre toute entière animée par le désir de faire le bien, d'accomplir son devoir, et que d'autre part elle est toute faite de loyauté, ses concitoyens, du moins il en est généralement ainsi, lui marquent toute leur considération, toute leur sympathie, et toute leur confiance. Et c'est avec juste raison qu'ils appellent cet homme un honnête homme et un homme d'honneur ; ses adversaires, ses ennemis même s'il en a, sont obligés d'en convenir.

Il est donc bien juste, mon cher camarade, le mouvement d'affection, de confiance, et de considération qui nous porte vers vous ce soir, vers l'ami qui s'est toujours tout dévoué, et se dévoue toujours pour ses collègues, leur donnant le meilleur de son temps, son argent même, et toute son intelligence pour assurer le triomphe de leur juste cause professionnelle, par nos groupements, par nos syndicats chrétiens.

Pourtant, après une existence si labo-

rieusement remplie, vous pouviez bien désirer légitimement vous reposer sur le fruit de votre travail, qui, s'il ne vous donne pas ce qu'on est convenu aujourd'hui d'appeler la fortune, vous assure une heureuse aisance qui vous le permettait. Eh bien ! non, vous avez voulu demeurer dans cette vie active, vous acharner dans ce travail intense que réclame la tâche parfois bien ingrate que vous vous êtes assignée. Oh ! certes nous le savons bien, elle est merveilleusement belle, votre vie de dévouement, que vous consacrez à la défense de nos droits professionnels, et à procurer soit par la Maison Familiale, soit par le Crédit Immobilier, soit par tous autres concours matériels ou financiers, un peu de bonheur et de bien-être à vos collègues. Et cela, non pas comme un entrepreneur ou un homme d'affaires quelconque (vous n'en auriez aucun mérite), mais comme un bienfaiteur qui désire apporter et qui apporte en effet la joie et la gaieté dans la maison de famille. Mais, elle suppose tant de difficultés et tant d'ennuis, cette vie de dévouement, qu'il faut presque l'âme d'un héros pour l'entreprendre. Pourtant, ni ces difficultés, ni ces ennuis ne vous ont fait reculer et vous, mon cher ami, ah ! laissez-moi dire ce soir tout ce que je pense, sans contrainte ni réserve, qu'importe si pour une fois, votre modestie doit quelque peu en souffrir. Eh bien ! vous dis-je, sans ambition, uniquement parce que Dieu vous a donné une âme charitable, vous vous dépensez sans compter, sans ménager vos forces, et je le dis bien haut pour que personne ne l'ignore, sans ménager ce pécule que vous continuez à acquérir par votre travail, et que vous pouvez si bien conserver par devers vous, puisqu'il est votre propriété, pour vous procurer plus aisément, plus facilement, toutes les joies et tous les plaisirs de l'existence, mais que vous voulez employer plus utilement en le consacrant à nos œuvres, à nos syndicats chrétiens, pour les aider dans la lutte qu'ils ont à soutenir, dans les revendications qu'ils doivent entreprendre et pour le triomphe et le rétablissement de la justice et de la paix sociale.

Ah ! comme il nous est agréable, mon cher BUERNE, d'honorer ce soir en vous

un semblable collègue, et de lui donner le doux nom d'ami, certains que nous sommes que notre amitié trouve la réciproque dans son âme généreuse.

Certes, des amis, il en existe encore, mais de véritables amitiés comme celle qu'a pour ses collègues notre Président d'honneur, en existe-t-il vraiment encore ? Alors que l'égoïsme domine les peuples, et couvre toute la terre de ses turpitudes et de ses crimes, quel est celui qui pourrait dire à l'heure actuelle qu'il recherche l'amitié d'autrui uniquement pour aider celui-ci, et pour lui apporter un concours moral ou financier dont il a besoin. Nos



LÉON BUERNE
Président de l'Union Nantaise
Président d'honneur de l'Union Régionale et du Syndicat des Employés Nantais.

camarades qui sont ici, sont pourtant venus ce soir pour honorer chez un de nos collègues un semblable amitié, l'amitié que sait avoir pour eux Léon BUERNE, qui se donne tout entier pour faire briller plus de soleil et de lumière dans des existences laborieuses ; alors que très souvent un salaire trop insuffisant les rendent si pénibles ou que des charges trop lourdes, résultant d'un devoir sublimement accepté, les rendent accablantes, qui se donne tout entier, dis-je, pour qu'on n'ignore plus enfin ces époux chrétiens, ces héros du devoir, ces pères de famille, ces ouvriers consciencieux, qui sont trop souvent, hélas ! obligés de continuer un dur labeur dérisoirement rémunéré, parce que, sortis du bureau ou de l'usine dans lesquels ils sont employés, ils ne trouveraient plus de travail demain ; et que, quand même leur salaire, leur maigre salaire, si dérisoire qu'il soit, est pour eux et leur

SALLE SAINT-MICHEL, DIMANCHE 25 MAI 1930

Ouverture des portes : 15 h. 30 6, Rue de Bel-Air Rideau : 16 heures

SÉANCE RÉCRÉATIVE

organisée par le Syndicat de l'Aiguille (Section Lingerie)

Vous êtes prié d'assister à cette Séance avec votre famille

Retenir ses places chez Mademoiselle Clémolinot, 4, rue du Trépié — Coût : 0 fr. 50

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

jours-là leur coûtent autant, sinon plus que les autres.

De plus, elles ne bénéficient même pas, pour les dédommager un tant soit peu des rigueurs de leur triste sort de quelques jours de vacances payées.

Il n'est donc pas surprenant que les jeunes se détachent de plus en plus d'une profession aussi ingrate à tous points de vue, et que le recrutement devient à l'anée en année tellement réduit qu'il n'est pas trop osé de dire que lorsque les vieilles couturières d'aujourd'hui auront disparu, cette profession aura vécu.

... C'est une misère véritable que la vie de toutes ces pauvres couturières, qui, pour rester honnêtes, se contentent de leur salaire de famine.

... Des manœuvres, qui n'ont fait aucun apprentissage, gagnent autant et même davantage !

Cette lettre fut suivie de conversations téléphoniques et d'un échange de correspondance qu'il serait trop long de publier ici.

Et ces jours derniers, le 29 avril exactement, notre demande a reçu en partie satisfaction. Voici la copie textuelle de la lettre que nous avons reçue du Président du Syndicat du commerce de la Nouveauté :

Monsieur Buerne,
Président de l'U. N.
6, rue de Bel-Air, Nantes.

Nous avons eu samedi matin une réunion des Membres du Syndicat de la Nouveauté et des Spécialités qui s'y rattachent.

Mes collègues et moi, et ainsi que je vous l'avais dit, prenant en considération la situation de nos ouvrières, et reconnaissant volontiers que, si nous voulons maintenir cette profession au niveau où elle est rendue actuellement, il y a lieu de faire un effort.

Nous avons donc pris la décision de les augmenter de 0 fr. 50 par heure, sur le prix de base de la saison précédente, qui était de 16 francs, et ce à partir du 1^{er} Mai, soit pour les premières mains 2.50 de l'heure.

Les prix de vente étant établis actuellement pour la reproduction de nos modèles, sont impossibles à changer, c'est pour nos maisons un sacrifice qui, je l'espère, sera apprécié à sa juste valeur.

Veillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
(signé) : G. GANUCHAUD.

Ainsi qu'il ressort clairement de cette lettre, l'augmentation ne peut viser une seule catégorie de couturières, mais doit être entendue pour toutes les couturières. Et c'est bien ainsi que nous l'avons compris et souligné en accusant réception de cette lettre.

Quoi que l'on puisse dire, et quoi que l'on puisse publier, c'est là notre point de vue, et nous le soutiendrons coûte que coûte.

A TOUTES LES COUTURIÈRES, SYNDIQUÉES OU NON, NOUS DONNONS RENDEZ-VOUS POUR LE DIMANCHE 18 MAI COURANT, A 5 HEURES DE L'APRÈS-MIDI, SALLE SAINT-MICHEL, 6, RUE DE BEL-AIR.

Des communications très intéressantes leur seront faites, suivies de décisions de la plus grande importance.

Le Secrétaire général
de l'Union Régionale,
A. BELLEVAIRE.

« ... Que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crier vengeance au Ciel serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labours. »

Léon XIII.
(Encyclique Rerum Novarum.)

Congrès de l'Union Centrale des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye

L'Union Centrale des Syndicats de l'Abbaye a tenu, du 6 au 9 mars, en son siège social, 120, rue du Cherche-Midi, à Paris, son Congrès annuel dont le thème

général était : Pour la protection de la vie familiale. C'est sous cet angle que furent étudiées en effet les questions suivantes :

La conciliation obligatoire — les habitations à bon marché — le travail à domicile et l'artisanat — les maladies professionnelles — les allocations familiales — l'emploi des machines dans les bureaux — le travail de mi-temps, dans des rapports présentés par M^{lles} Beekmans, Combe, Aubert, Vion, Mouy, Deprez, Labadie.

MM. Eblé, Schmitt, J. Lerolle, Liouville, Tessier, Armand et Pères, président des séances et ajoutèrent à la documentation des rapports, des précisions et des suggestions fort intéressantes.

Les principaux vœux émis par le Congrès furent les suivants : pour la Conciliation obligatoire, que le projet de loi voté à la Chambre le 25 juin 1929 modifiant la loi de 1892 soit bientôt rectifié par le Sénat, au sujet des maladies professionnelles, que le projet du docteur Fié soit voté le plus rapidement possible, au sujet des allocations familiales, que la proposition de loi de M. Jean Lerolle qui en demande l'obligation soit bientôt votée.

Le Congrès souhaite aussi que la mère de famille restant au foyer reçoive une allocation équivalente à celle d'un enfant, et qu'en attendant le plein rendement des Assurances sociales, il soit donné des allocations familiales aux célibataires ayant à leur charge des parents âgés ou infirmes.

Au point de vue de la loi Ribot-Louchet sur les habitations à bon marché, on émit le vœu que l'accession à la propriété soit facilitée aux veuves par l'allègement du taux d'intérêt.

Pour la protection du travail à domicile, le Congrès renouvela les vœux émis déjà en d'autres Congrès à savoir :

1° Que les Syndicats veillent à la pénétration dans les Comités de salaire et d'expertise ; qu'ils fassent connaître la loi de 1915 sur le minimum de salaire pour le travail à domicile et demande que les Syndicats cherchent à connaître les professions offrant des débouchés rémunérateurs et orientent vers ces professions ; 2° qu'ils s'appliquent à développer le sens et la valeur professionnelle des travailleuses.

L'emploi des machines de bureau présentent des inconvénients au point de vue de la santé, surtout de la santé féminine, plusieurs vœux furent émis relatifs à l'obligation à un examen des connaissances générales et d'un examen psychotechnique, pour atténuer la fatigue causée par les machines, à la limitation du nombre des machines dans une pièce ; à l'utilisation des machines par des personnes employées à mi-temps, à une rémunération tenant compte des qualités spéciales qu'exige l'emploi des machines de bureau, au rejet du travail à la tâche pour ces emplois.

A la suite de plusieurs rapports, le Congrès estima que le meilleur moyen de faire aboutir les améliorations envisagées, c'est d'obtenir la collaboration des employeurs et des salariés, prenant contact dans les Commissions mixtes.

Cette collaboration est très désirée par nos Syndicats, dont l'esprit doit être, ainsi que l'indiquait M. Crapez au début du Congrès, un esprit de sagesse et d'ordre tout en restant un esprit de progrès et de conquête.

La séance de clôture fut honorée de la présence de M. l'abbé Couturier, sous-directeur des Œuvres du diocèse, et de la présence de M. Raymond Laurent, conseiller municipal du 6^e, conseiller général de la Seine.

Le rapport de M^{lle} Gabrielle, de Toulouse, exposa l'activité des Syndicats de l'Abbaye en province : Notons parmi les principaux résultats les développements des groupes de jeunes, l'extension des cours (à Bordeaux on compte 800 inscriptions, à Rennes 750) : celles des services pratiques.

Des distinctions ont été obtenues :

Au Mans, M^{lle} Boutet, secrétaire générale des Syndicats de l'Abbaye, a été nommée chevalier de l'Ordre du Mérite diocésain ;

M^{lle} Chamard, présidente générale des Syndicats féminins de Nice, a été honorée de la décoration Pro Pontifice ;

M^{lle} Gabrielle, de Toulouse, a eu les palmes académiques.

Plusieurs distinctions ont été obtenues dans les Syndicats de l'Abbaye.

De l'enseignement technique, une médaille d'argent à M^{lle} Beekmans, une

médaille de bronze à M^{lle} Gailliot, professeur de dessin ; une lettre de félicitations à deux professeurs.

M^{lle} Audollent, présidente du Syndicat des Maitresses ménagères, a été nommée inspectrice départementale des Basses-Pyrénées pour l'enseignement technique et ménager.

M^{lle} Deprez, présidente du Syndicat des Employées, a été élue à la Commission locale d'enseignement professionnel à Courbevoie.

A côté des joies, nous avons eu des tristesses : la mort de notre chère M^{lle} Decaux, fondatrice avec Scour Milcent, des Syndicats de l'Abbaye. Nous lui garderons toujours un reconnaissant souvenir pour tous les services qu'elle a rendus à la cause de l'enseignement libre et du syndicalisme chrétien.

M. Raymond Laurent, rappelant les grands principes de la doctrine sociale catholique, montra l'aspect matériel et l'aspect moral de la question sociale et exprima sa confiance dans l'avenir de nos Syndicats et dans leur action toujours plus efficace pour le progrès de la grande œuvre de justice sociale.

M. l'abbé Couturier, sous-directeur des œuvres du diocèse de Paris, montra que les encouragements venus de très haut prouvent la nécessité des Syndicats chrétiens et faciliteront leur développement.

Les syndiquées de Paris et les déléguées venues d'Arras, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Le Mans, Lille, Marseille, Metz, Nantes, Rennes, Rouen, Versailles gardent de ce Congrès l'espoir de voir l'année 1930 féconde pour leurs organisations.

Dans la Métallurgie

CONSEIL NATIONAL DU 5 AVRIL 1930

La réunion est ouverte à 21 heures, sous la présidence de Ch. Broutin, assisté de Pères.

Présents : 1^{re} et 2^e régions : Broutin (Lille) ; 5^e région : Belleveire (Nantes) ; 15^e région : Pères, Bernard, Biauzon, Sinjon et Le Bihan (Paris) ; 16^e région a : Mérey (Troyes) ; 16^e région b : Thomas (Orléans).

Excusés : Schott, Meck, D^r Thill, Zedet, Cosnier, Léonard, Labutte.

Broutin souhaite la bienvenue à tous les délégués ; Le Bihan donne lecture du procès-verbal du C. N. du 18 janvier qui est adopté.

SITUATION MORALE

Le Bihan présente un court rapport sur l'activité du siège et des sections durant les trois mois écoulés. Broutin passe ensuite la revue de l'activité des groupes représentés et indique ce qu'il y aurait lieu parfois de faire. Nous constatons une progression très sensible, notamment dans le Nord et les Ardennes.

Le Secrétariat se plaint toujours de la négligence qu'apportent certains groupes de province à répondre aux correspondances qui leur sont adressées.

SITUATION FINANCIÈRE

R. Bernard nous donne le bilan de l'administration financière de la caisse de la Fédération et de la caisse de résistance, depuis le 1^{er} juillet 1929.

Nous sommes au regret de constater que trop de syndicats sont en retard pour le paiement de leurs cotisations. Broutin propose l'application de sanctions aux retardataires — ainsi les syndicats n'auraient droit aux votes et à toucher les allocations de la C. R. que si le 1^{er} juillet ils sont à jour de leurs cotisations de l'année en cours.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS FÉDÉRAL

Notre Congrès Fédéral se tiendra cette année salle Ch. Viennet, le samedi veille de la Pentecôte. L'ordre du jour comprendra deux parties : 1^{re} Les questions d'ordre intérieur ; 2^e Les questions générales. Pour les premières, elles seront traitées par les membres du Bureau ; Situation morale, par Le Bihan. Situation financière, par Bernard. Augmentation de la cotisation, par Pères. Ensuite, auront lieu les élections au Bureau.

Pour les questions d'ordre général, nous demanderons à des camarades qualifiés de Province de nous traiter certaines questions. R. Bernard nous fera connaître le résultat du « dépouillement de l'enquête sur les salaires ». Broutin se charge de

trouver dans le Nord un rapporteur pour la « Campagne de prévention contre les accidents du travail ». Nos amis d'Alsace vont être invités à désigner un rapporteur pour traiter la « Législation des maladies professionnelles ».

Quant à « l'application de la législation sur l'hygiène dans les usines et ateliers » pourra nous fournir un rapporteur « à la page ». Enfin, nos camarades pourront formuler toutes demandes qui leur paraîtront utiles aux « Questions diverses ».

ELECTIONS AU C. S. T.

Le Comité National entérine la proposition qui avait été faite par le Bureau Fédéral du 11 mars de présenter les candidatures de Broutin et Pères ; les délégués présents s'engagent à faire le nécessaire pour le succès de nos camarades.

RETRAITE DES VIEUX MÉTALLURGISTES

M. de Ramel, député, devait venir nous entretenir de son projet de loi concernant la retraite des vieux métallurgistes ; en son absence, Pères nous donne connaissance des grandes lignes de ce projet. Le Conseil National, tout en se montrant favorable à une mesure de ce genre, ne croit pas le moment opportun pour la promouvoir, car elle risque de retarder la mise en application de la loi générale sur les assurances sociales.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire : LE BIHAN.

NOTRE CONGRÈS FÉDÉRAL

Nos camarades ont appris par nos précédentes circulaires que notre Congrès Fédéral était fixé au samedi 7 juin, veille de la Pentecôte. Il précédera ainsi le Congrès Confédéral.

Ce Congrès revêt, cette année, une importance exceptionnelle en raison des questions qui y seront étudiées, des résolutions que l'on y prendra et de leur influence sur toute l'activité à venir. Notre Bureau qui, depuis un an a fait un grand effort pour organiser sérieusement le centre fédéral, rendra compte de ses travaux. Il demandera aux représentants des Syndicats de lui donner les moyens de travailler à augmenter l'influence de la Fédération pour le plus grand bien des métallurgistes.

Nous insistons vivement pour que tous nos syndicats prennent dès maintenant leurs dispositions pour envoyer un ou plusieurs délégués. Les groupes peu éloignés de Paris devront faire un effort spécial dans ce sens. Nous demandons aux autres de s'entendre à plusieurs dans la même région pour assurer à frais communs, l'envoi d'un délégué. Ce dernier sera ensuite tenu de rendre compte à chacun des groupes participants à l'occasion d'une réunion, des travaux du congrès.

Le Bureau Fédéral compte sur le concours et la bonne volonté de tous.

Jean PÈRES.

LA CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS AU LOGEMENT OUVRIER

Nous attirons l'attention de nos camarades sur les indications publiées dans notre précédente circulaire. Nous demandons aux Syndicats de province de nous signaler leur point de vue sur cette question très importante et qui peut le devenir encore bien plus d'ici quelque temps. Nous nous adressons vers le droit commun et la situation, pour certains de nos amis, sera alors délicate. Militants métallurgistes, pensez-y et faites connaître votre sentiment et vos suggestions. Nous devons adresser notre réponse au Ministère pour le 5 mai ; écrivez-nous avant cette date.

L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS FÉDÉRÉS

La plupart de nos syndicats fédérés passent régulièrement, et nous les en félicitons, des comptes rendus de leur activité dans les organismes syndicaux de leur région. Il est ainsi permis aux syndiqués qui

n'assistent pas aux réunions — ils sont encore hélas le plus grand nombre — d'avoir connaissance du travail de leurs dirigeants. Par ailleurs, cela permet également aux militants fédéraux de suivre la vie des groupes. En raison du très grand intérêt que présente, pour l'avenir du mouvement syndical, cette méthode, le Bureau Fédéral demande à tous nos Syndicats sans exception de passer désormais des comptes rendus réguliers dans les organismes régionaux. Ceux-ci ne demandent d'ailleurs pas mieux que de les accueillir sous réserve des modifications et adaptations de détail qui n'enlèvent rien au fond en améliorant la forme. Que chaque syndicat désigne un camarade chargé de ce travail et que ce dernier s'en acquitte régulièrement, c'est la demande pressante que nous vous adressons.

Chez les Préparateurs en Pharmacie

La troisième assemblée générale du Syndicat national des Préparateurs en pharmacie et droguerie a eu lieu, à Paris, le 30 mars 1930, sous la présidence de M. Poinbeuf, secrétaire de la Fédération française des Syndicats chrétiens d'employés assisté de M. Poulet, de Boulogne-sur-Mer, et M. Barbier, de Châlons-sur-Marne.

Dans le rapport moral qu'il présente, M. R. Girard, secrétaire général, met en lumière les progrès réalisés tant au point de vue recrutement que dans le domaine professionnel ; il souligne les diverses interventions faites à Paris et en province, notamment pour l'application des huit heures et l'établissement d'un statut professionnel.

Avant de terminer, il fait appel à tous pour continuer l'effort déjà fait et insiste, pour avoir des résultats, sur la nécessité de rester en étroite liaison avec les organismes centraux et d'apporter à ceux-ci l'appui qui leur est nécessaire.

De la situation financière exposée par M. Reynaud, trésorier, un fait se dégage : l'excellente position du Syndicat, dont les ressources proviennent uniquement des cotisations des adhérents.

M. Girard fait ensuite un exposé sur la situation légale des préparateurs en pharmacie et les diverses interventions faites en 1929.

Après une discussion soulevée très animée, l'assemblée générale décide de poursuivre l'action entreprise pour arriver à la reconnaissance légale de la profession et à l'établissement d'un statut.

Sur la proposition du Conseil syndical national et dans le but d'intensifier l'action entreprise, l'assemblée décide à l'unanimité, la transformation du syndicat en Fédération. Un bureau provisoire est nommé qui aura pour but d'assurer la mise en route, et, en attendant le Congrès de 1931, l'administration de la « Fédération française des Syndicats professionnels de travailleurs de la pharmacie et de la droguerie », dont les statuts sont adoptés.

Dans une improvisation fort goûtée, M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., assure les préparateurs de la sollicitude de la Confédération et salue la nouvelle Fédération, à laquelle il souhaite de continuer en les accentuant les succès qui furent ceux du Syndicat.

Chez nos Cheminots

Le Congrès annuel du Syndicat Professionnel des Cheminots de France, du réseau P. O. (C. F. T. C.), vient d'avoir lieu au siège social, 5, rue Cadet, à Paris. 65 délégués des différents groupes du réseau ont écouté le rapport sur l'Actionnaire syndical, présenté par M. Servantie, qui a fait connaître l'extension de ce service ; le Syndicat, possédant actuellement plus de huit cents (800) actions de la Compagnie d'Orléans, sera représenté à l'Assem-

blée générale des Actionnaires, le 28 mars, par vingt délégués. Les rapports moral et financier, lus par MM. Gillet, secrétaire général, et Aubin, trésorier général, furent approuvés unanimement. Les questions suivantes ont été examinées, sous la direction de M. E. Oudin, président du Syndicat : Cession de la ligne de Sceaux au département de la Seine ; rationalisation dans les chemins de fer ; compression du personnel subalterne et emploi de journaliers ; travail à la prime ; relèvement du salaire de base vital ; vote de la loi sur les retraites ; augmentation de la durée du congé annuel ; révision des indemnités de résidence ; unification des facilités de circulation ; avantages aux cheminots anciens combattants ; application des assurances sociales.

Un repas en commun réunit, à 12 heures, quelques personnalités, notamment : MM. Delsol, député de Paris, ancien président du Conseil municipal ; Pinelli, représentant à l'Hôtel de Ville le quartier du Petit-Montrouge ; Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. ; M^l Paul Watrin, avocat à la Cour ; Gaston Dubocage, délégué démocrate populaire ; Mlle Berdin, du Syndicat féminin du réseau Etat, et Montais, représentant la Fédération française des Syndicats chrétiens d'employés assisté de M. Poulet, de Boulogne-sur-Mer, et M. Barbier, de Châlons-sur-Marne.

L'Internationale Syndicale Chrétienne

Relations internationales du personnel chrétien des services publics

(I.S.C.). Une conférence convoquée par la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, chargée de préparer la fondation d'une Internationale du personnel chrétien des services publics, eut lieu, le 16 avril, à Cologne. La Conférence discuta un projet de statuts de cette Internationale et fixa l'ordre du jour du Congrès de fondation, qui aura lieu les 26 et 27 août 1930 à Cologne. L'ordre du jour prévoit une discussion de la situation juridique du personnel des services publics dans les divers pays et un rapport sur les diverses organisations. Le secrétaire de la C.I.S.C. présentera un rapport sur la nécessité de relations internationales entre les organisations chrétiennes du personnel des services publics. Jusque maintenant deux organisations allemandes, une organisation belge, une organisation suisse, une organisation autrichienne et cinq organisations néerlandaises, se sont annoncées pour l'affiliation à l'Internationale.

L'Internationale syndicale chrétienne et la question des salaires

(I.S.C.). Etant donné que les statistiques établies par l'Organisation Internationale du Travail sur la base des données officielles sur les salaires provenant des divers pays, ne répondent pas entièrement aux nécessités de notre mouvement, l'Internationale syndicale chrétienne a décidé d'entreprendre, en collaboration avec les Internationales chrétiennes des ouvriers sur métaux, du textile, des employés, des travailleurs de la terre et des ouvriers des fabriques et transports, une enquête sur les salaires de diverses catégories de travailleurs. La première réunion de la commission instituée dans ce but, eut lieu à Cologne le 15 avril 1930. L'enquête des Internationales professionnelles s'étendra avant tout sur le salaire nominal. Les rapports sur les différents groupes professionnels seront fixés dans un rapport général, qui tiendra également compte du pouvoir d'achat des salaires dans les divers pays.

Les Messages de notre Région

Nouveau Syndicat

Le Syndicat rural de l'Aiguille de Notre-Dame-des-Landes, dont les statuts ont été déposés à la Mairie de cette localité

le 2 avril dernier, a adressé à la même date une demande d'affiliation à notre Union Régionale.

Le bureau a été constitué comme suit :
Présidente : M^{lle} Anne Gaudin.

Vice-présidente : M^{lle} Joséphine Breteché.

Secrétaire : M^{lle} Marie Guillou.
Trésorière : M^{lle} Germaine Coulon.
Nous félicitons vivement ce nouveau

Au Congrès de Châtellerault

L'Enseignement Technique (1)

COURS PROFESSIONNELS

L'objet de l'enseignement technique industriel et commercial visé par la loi du 25 juillet 1919, c'est l'étude théorique et pratique des sciences, arts ou métiers, en vue de l'industrie ou du commerce, sans exclure un complément d'enseignement général.

Cette loi, qui règle les conditions dans lesquelles cet enseignement doit être donné, est dite loi Astier, du nom de son rapporteur.

L'article 2 de la loi a été modifié par la loi du 20 juin 1929. Depuis cette date, l'enseignement technique ne relève plus du Ministère du Commerce ou de l'Industrie, mais du Ministère de l'Instruction publique ; sous-secrétariat de l'enseignement technique.

L'enseignement technique est donné dans des écoles et des cours publics ou privés.

Les autorités préposées à l'enseignement technique sont :

1° Le Conseil supérieur de l'enseignement technique (dont la composition est déterminée par décret), avec sa Commission permanente et ses diverses Commissions.

2° Les Comités départementaux qui comprennent, en province : 4 professionnels (2 ouvriers, 2 employés) désignés par les Commissions locales. — A Paris, le nombre des professionnels est porté à 6.

Les Comités départementaux peuvent créer des Comités cantonaux.

3° Les Commissions locales d'enseigne-

(1) Rapport présenté par Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats féminins de l'Abbaye, à notre Congrès de Châtellerault.

ment professionnel instituées par décret ministériel.

Dans cet exposé, je ne m'occuperai que de la question des Cours, laissant de côté celle des Ecoles que l'on ne m'a pas demandé de traiter.

Les Cours Professionnels

1° Les cours donnés en dehors des heures de travail : le soir, ou le dimanche matin, ou le samedi après-midi, ou à l'heure du déjeuner un jour quelconque.

Ces cours ont pour but de perfectionner des personnes exerçant déjà une profession, ayant donc en général plus de 18 ans ; on peut les assimiler à des cours Astier, mais pour la formation des cadres. Si les cours s'adressent à des assujettis de la loi Astier et suivent le programme fixé par cette loi, ils peuvent être considérés comme cours Astier proprement dits.

Les uns et les autres sont soumis à l'inspection et peuvent demander des subventions.

2° Les cours Astier obligatoires pour les apprentis des deux sexes ayant moins de 18 ans et donnés pendant les heures de travail. Pour ces jeunes professionnels, la loi de 1919 a décrété un enseignement

obligatoire comprenant l'enseignement de leur métier et un complément de culture générale. (Voir article 1, paragraphe 1 de la loi.)

Les formalités à remplir pour ouvrir des cours Astier sont les suivantes : Avertir la mairie de l'ouverture des cours, par une simple déclaration.

Indiquer les programmes et l'horaire des cours, en mentionnant exactement quelles matières sont enseignées aux heures indiquées.

Donner les noms et adresses des professeurs. Leur extrait de naissance est parfois exigé.

Actuellement il n'est pas exigé de diplômes pour être professeur des cours Astier.

L'article 4 de la loi indique à quelles personnes est refusé le droit d'enseigner dans les écoles techniques ou les cours professionnels.

CONDITIONS DES COURS. — Les cours Astier doivent être gratuits. La loi, à l'article 38, 2^e paragraphe, prévoit toutefois une exception à cette mesure.

Les chefs d'établissements industriels ou commerciaux peuvent organiser des cours, même à l'intérieur de leur établissement. (Article 38, 3^e parag.)

Un syndicat peut organiser des cours pour ses adhérents seulement, mais en ce cas, il perd ses droits à la subvention de l'enseignement technique.

A quel âge les jeunes professionnels sont-ils astreints aux cours Astier ? C'est entre 12 ou 13 ans et 18 ans, mais l'article 46 de la loi prévoit quelques exceptions à cette règle ; elles concernent les titulaires de diplômes d'école publique ou privée, les titulaires du Certificat d'aptitude professionnelle, les élèves des écoles régionales des Beaux-Arts.

CONDITIONS DU C. A. P. — Il faut avoir suivi les cours pendant 3 ans pour être admis à concourir pour le certificat d'aptitude professionnelle (art. 47, parag. 1) ou être dans les conditions définies à l'article 48 : avoir terminé ses études dans une école technique, occuper un emploi, avoir seize ans et résider dans une commune où il n'y a pas de cours Astier.

Actuellement, il n'y a pas de limite d'âge maximum pour le certificat d'aptitude professionnelle : on peut se présenter après 18 ans ; mais on ne peut se présenter avant 16 ans.

PROGRAMMES DES COURS. — Les pro-

grammes doivent être établis par la Commission locale d'enseignement professionnel et approuvés par le Comité départemental. (L'article 39 de la loi indique les attributions des commissions locales.)

A Paris, le programme pour le C. A. P. de la couture a été établi en commission paritaire par la Chambre Syndicale de la Couture puis soumis au Comité départemental.

SUBVENTIONS DES COURS. — L'enseignement technique accordait primitivement des subventions ne dépassant pas 50 % des dépenses. L'article 61 de la loi du 31 mars 1929 qui a modifié cette disposition, dit que « toutefois ce maximum pourra être dépassé par les groupements qui créent des cours professionnels et ne reçoivent pas d'industriels ou de commerçants des subventions susceptibles de justifier des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage. »

CRÉATION DES COURS. — Les communes sont invitées à créer des cours s'il n'y en a pas dans la localité ou si les cours existants sont jugés insuffisants par le Comité départemental. (Voir l'article 41 de la loi.)

(A suivre).

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - CHEMISERIE
- LINGERIE - CHAPELLERIE -

Syndicat à l'occasion de sa constitution d'abord, et aussi pour sa décision de s'affilier à la C. F. T. C.

Nous croyons savoir que d'autres Syndicats se préparent en ce moment dans diverses localités de la Loire-Inférieure. Ceci est un réconfort pour notre Union Régionale, qui se développe de plus en plus, ainsi qu'un encouragement à faire mieux encore.

Nul doute que tous ces nouveaux Syndicats ruraux, animés de l'esprit de la C. F. T. C., et appuyés par cette puissante organisation, n'arrivent avant qu'il soit longtemps à des résultats heureux en faveur de leurs membres.

Loire-Inférieure

NANTES

Syndicat des Employés

Nos Joies

Notre camarade Norbert Chéreau nous fait part de la naissance, le 23 avril, de son fils Gérard. Nos félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux pour le bébé!

Syndicat de la Métallurgie

Assemblée Générale

Les membres du Syndicat de la métallurgie sont invités à venir en grand nombre à l'assemblée générale du 18 mai. A l'ordre du jour :

- Compte rendu du Congrès de Châtelleraut ;
 - Service d'achats en commun ;
 - Caisse militaire ;
 - Etude sur les congés payés, par le camarade Beillevaire, secrétaire de l'Union régionale ;
 - Recrutement.
- Notre syndicat se doit de marcher à la même allure que ses frères plus jeunes ou plus âgés. De cette prochaine réunion, nous espérons beaucoup pour l'avenir du syndicat nantais de la métallurgie.
- Syndiqués, venez-y nombreux et amenez vos camarades.
- Vous apprendrez du nouveau et du confortant.
- Tous à l'assemblée générale du dimanche 18 mai, à 10 heures, 6, rue de Bel-Air.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Assemblée générale du 27 avril

Le 27 avril a eu lieu la réunion trimestrielle du Syndicat des menuisiers et de l'ameublement. Le camarade Beillevaire, malgré ses nombreuses occupations, avait tenu à venir assister à notre réunion, pour ramener nos ardeurs et nous indiquer les efforts qu'il y a à faire en commun.

Après les souhaits de bienvenue de notre dévoué président, M. Thomaré, la parole est donnée au secrétaire délégué pour son rapport sur le Congrès de Châtelleraut. Le compte rendu très complet qu'en fit le camarade Gautier, intéressa vivement les auditeurs et contribua à encourager chacun dans l'action syndicale.

La question roula ensuite sur les salaires. L'échange de vue auquel elle donna lieu nous amena à constater que des salaires souvent fort insuffisants sont attribués aux jeunes ouvriers et même à certains ouvriers plus âgés.

Une enquête est ouverte sur les divers salaires appliqués dans la menuiserie, et principalement aux jeunes ouvriers. Pour mener à bien cette tâche, il importe que chaque camarade intéressé fasse diligence et apporte, dans la mesure de ses moyens, les renseignements utiles pour que nous puissions tirer de cette enquête les meilleurs résultats possibles. Et sur le conseil du camarade Beillevaire, une Commission de salaires est nommée. Cette Commission, est chargée pour le moment de recueillir tous renseignements sur le salaire de l'apprenti, de l'ouvrier sortant d'apprentissage, de l'ouvrier de dix-huit ans et de l'ouvrier partant pour le service militaire.

Pour le service d'achat en commun, qui ne va pas tarder à entrer en vigueur, le camarade Bourcier est nommé délégué à l'unanimité.

D'autre part, le camarade Blanchard a été nommé délégué à la Commission de formation de la caisse militaire intersyndicale nantaise.

Que chacun fasse un effort pour venir assister aux réunions. C'est là qu'on peut discuter utilement pour faire le meilleur travail possible.

Notre syndicat, loin de s'arrêter, s'achemine librement sur le sentier de l'avenir, qui s'élargit de plus en plus pour nous conduire au but.

Deuil

Nous avons eu la douleur de perdre notre jeune camarade Léon Micaut, décédé à l'âge de 18 ans et inhumé le 30 avril.

Nous offrons à sa famille, si cruellement éprouvée, nos chrétiennes condoléances.

Une messe sera célébrée pour le repos de son âme, en l'église Saint-Donatien, le dimanche 18 mai, à 8 heures. Nous prions tous nos syndiqués et amis de bien vouloir y assister.

Syndicat des Dames Employées

Section Saint-Pierre

Le 9 Mars dernier, sur convocation du bureau, les membres de la section Saint-Pierre se réunissaient en Assemblée générale extraordinaire afin de faire leurs adieux à leur très dévouée présidente, M^{lle} Chiron, et de procéder à l'élection de nouveaux membres.

M^{lle} Goupille, fondatrice et ancienne présidente de notre Syndicat, dont le souvenir est resté bien vivant dans l'esprit de celles qui la connurent à l'œuvre, avait bien voulu répondre à l'invitation du bureau et présider la réunion au cours de laquelle elle sut nous parler du Syndicat avec toute son âme d'apôtre.

Le Syndicat, nous dit-elle, nous fait pratiquer la charité dans notre vie de travailleuses, dans notre profession et dans la société même.

Dans notre vie de travailleuses, il nous a fait comprendre que nous étions membres d'une Société vis-à-vis de laquelle nous avons des devoirs à remplir ; il développe chez nous le sens social ; il nous apprend à exercer la charité.

De plus, ce que l'on ne peut pas faire par soi-même, l'organisation le peut et si notre Syndicat nous demande de notre temps, de nos efforts, de notre travail, c'est avec joie que nous le faisons, car c'est par charité pour la profession.

La cotisation est encore une charité, ne l'oublions pas. Combien de travailleuses, grâce au Syndicat qui vit par la cotisation et le dévouement de chacune, peuvent s'élever matériellement, intellectuellement et moralement ! Et si nous n'avons pas le mérite du travail accompli, nous participons à celui de celles qui, par leur talent, leurs capacités, deviennent des apôtres de la doctrine sociale catholique.

Enfin notre Syndicat nous donne des vues larges, il rend notre charité plus universelle ; il ne se borne pas à chercher plus de justice dans la profession, mais il veut encore la paix sociale, l'ordre général.

Tout ceci a été très bien compris par vous toutes qui avez tant donné de votre temps, de votre activité au Syndicat. Car n'est-il pas vrai, auriez-vous été prises par un simple idéal de solidarité ? Vous eussiez-vous gênées, auriez-vous sacrifié votre temps, vos goûts, si en même temps les yeux de votre âme ne s'étaient pas levés vers le Ciel ? Si vous n'aviez pas vu là un devoir de catholique à remplir, si vous n'aviez pas vu une œuvre de régénération chrétienne ?

Non, n'est-ce pas, si la Charité du Christ ne nous enflamme pas, nous ne pouvons rien faire. L'égoïsme humain prenant le dessus, nous rechercherions notre intérêt personnel et qu'importe les autres ! Un instinct profond qui tient aux fibres de notre pauvre nature nous porte à désirer vivre joyeusement et agréablement sa vie, sans s'encombrer de notre prochain... Notre foi catholique est le stimulant qui nous pousse dans l'action sociale, il nous donne l'allant, la persévérance, la générosité.

Après cela qu'importe l'ingratitude, qu'importe l'incompréhension, qu'importe même si on semble avoir échoué, on a travaillé pour l'amour de Dieu, on a travaillé pour la diffusion de la doctrine sociale catholique, on a travaillé non pour une récompense ici-bas, mais pour l'au-delà, on s'est fait des bourses qui ne s'usent point, un trésor inépuisable dans les Cieux, dont le vœux n'approche pas et que le ver ne détruit pas...

C'est dans cet esprit vraiment surnaturel que vous avez vu toujours à la tâche votre chère Présidente, à qui nous faisons nos adieux le cœur tout en deuil.

(A suivre).

Syndicat de l'Aiguille

Lire en première page : AUGMENTATION DES SALAIRES DES COUTURIÈRES DE L'HABILLEMENT.

Assemblée générale du 6 avril

Le 6 Avril dernier, les membres du Syndicat de l'Aiguille se réunissaient en Assemblée générale sous la présidence de M. le Curé de Saint-Nicolas : réunion nombreuse, qui fit la meilleure impression sur l'aimable Conférencier venu ce jour-là leur adresser la parole. Malgré une journée très chargée (il en était à son

quatrième discours), M. l'abbé Bachelier, professeur au Petit Séminaire des Couëts, justifia pleinement les qualités d'esprit et de cœur qui lui furent attribuées dans une délicate présentation. Professeur d'histoire, historien lui-même aux œuvres déjà nombreuses et très avantageusement connues, il pouvait, mieux que d'autres, nous parler des « Nantaises sous la Révolution ». Il le fit avec un grand talent et une émotion qu'il n'eut point de peine à communiquer à son auditoire attentif. Qui ne serait ému, en effet, en revivant les scènes d'atrocité ou d'héroïsme qui se déroulent, à cette époque tragique, dans notre ville, devenue « une usine de mort » ? Scènes où les femmes elles-mêmes remplirent un rôle déshonorant pour les unes, celles qui, éprises des idées révolutionnaires, osèrent se faire les pourvoyeuses de la guillotine et les aides des noyeurs en Loire ; honorable pour les autres, victimes de leur fidélité à Dieu et à leur devoir. Nous nous souviendrons surtout de ces dernières, de leur patience au milieu des pires misères, et de leur héroïsme dans la mort, héroïsme qui ne fut d'ailleurs l'apanage d'aucune classe sociale : paysannes, ouvrières, domestiques, bourgeoises, et femmes de la noblesse, les unes et les autres rivalisèrent de vaillance et de piété.

Il serait trop long de rappeler ici les touchantes anecdotes qui nous furent contées. Elles restèrent du moins dans la mémoire de celles qui les ont entendues, pour les encourager à pénétrer toujours plus leur vie « de ce ferment chrétien qui ne seulement est un garant de vie éternelle, mais constitue ici-bas le plus sûr gage d'ordre, de paix et de prospérité. »

La Conférence terminée et chaudement applaudie, M. l'abbé Ollivier, se faisant l'interprète de toute l'Assemblée, tint à adresser nos ardent et fraternelles sympathies à M^{lle} Favre, que la maladie rend depuis plusieurs mois loin de nous. M^{lle} Favre, dont l'activité et le dévouement étaient tant appréciés au Syndicat de l'Aiguille, avait bien droit à cette mention d'honneur. Justice lui fut bien volontiers rendue et elle apprendra avec émotion que l'annonce de sa constante amélioration fit le plus grand plaisir à ses compagnes de travail. Sur son désir pour tant et pour lui permettre de retrouver plus vite une santé appelée par les vœux de toutes, on lui nomma un remplaçant, comme trésorière à la Caisse de Secours Mutuels. M^{lle} Rousseau, élue à l'unanimité, continuera avec sagesse et dévouement son œuvre.

Il nous reste à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué, d'une façon ou de l'autre, à assurer le succès des Ventes de charité dont le revenu nous servira à alléger bien des souffrances et à calmer bien des inquiétudes — et à convoquer toutes les syndiquées et leurs familles à la séance récréative qui sera donnée par la Section de la Lingerie, le 25 Mai prochain, à 4 heures, dans la Salle des Fêtes des Syndicats Chrétiens.

La Secrétaire.

SAINT-NAZAIRE

Syndicats Féminins

Promenade à St-Gildas-des-Bois

Dimanche 25 mai. Rendez-vous au siège du syndicat, 25, place Marceau, Saint-Nazaire.

Départ en auto-car à 7 h. 45. Retour à 19 heures.

Prix du voyage, 11 francs, à verser lors de l'inscription. Prière de se faire inscrire à la permanence avant le lundi 12 mai. La permanence est ouverte les lundi et jeudi de chaque semaine, de 18 h. 45 à 19 h. 45.

Se munir de provisions, ni pain ni boissons.

La réunion mensuelle est fixée au 18 mai, à 13 h. 1/2, place Marceau, 25, Saint-Nazaire.

INDRET

Syndicat professionnel des Ouvriers de l'Établissement d'Indret

Siège social : Rue des Grandes-Vignes

La Montagne (Loire-Inférieure)

Bibliothèque et permanence : ouvertes chaque samedi, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Notre Fête du Travail

La journée sociale que nous organisons chaque année à l'occasion de l'anniversaire de l'encyclique *Recurm Novarum* a été fixée pour 1930, en réunion du Conseil, au dimanche 18 mai. Tout un programme de choix a été élaboré pour cette circonstance. Aussi espérons-nous que nombreux seront les syndiqués, leurs familles et leurs amis, à assister au concert

qui aura lieu Salle du Patronage, à 15 h. 1/2.

Nous sommes heureux de vous faire savoir qu'une troupe de choix, artistes réputés de nos scènes Nantaises, prix du Conservatoire, se feront entendre dans leurs opérettes, chants, etc...

Rendez-vous pour le 18 Mai.

Le programme détaillé sera mis en vente à l'intérieur de la Salle.

Fédération des Syndicats professionnels des Arsenaux et Etablissements de la Marine

Le Congrès annuel des Syndicats professionnels des Arsenaux et Etablissements de la Marine se tiendra à Paris les 5, 6, 7 Juin 1930, au siège de la C. F. T. C., 5, rue Cadet, Paris.

L'ordre du jour comportera :

- 1° Compte rendu annuel sur l'activité fédérale ;
- 2° Compte rendu financier ;
- 3° Les salaires a) Dans les arsenaux et établissements ; b) Le salaire national devant le Parlement ;
- 4° Les pensions : Ancienneté, invalidité. La loi du 31 mars 1919 et les accidents immatriculés ;
- 5° Coopérative de charrois et de manutention dans les arsenaux ;
- 6° Questions diverses. Secours aux ouvriers Rochefortais transférés. Traitement à domicile. Indemnité de panier, etc...
- 7° Examens de la proposition confédérale de tenir les congrès fédéraux à la Toussaint.

Avec le concours de nos amis du Parlement, les délégués porteurs des résolutions du Congrès seront reçus en audience au Ministère de la Marine.

Le Secrétaire fédéral,
A. MICHEL.

Les 21 Jours de Congé

RENDONS A CESAR...

Le sens réalisateur et l'esprit social de M. Champetier de Ribes, la part prise par celui-ci dans la décision gouvernementale qui accorde le congé annuel de 21 jours aux travailleurs de l'Etat, nous vaut un coup de pointe ironique du « syndicaliste et socialiste » *Avenir de la Manche*.

Cet organe des syndicats cégétistes cherbourgeois dont les préoccupations sont surtout politiques, apprécie non sans acrimonie, le rôle réalisateur que peuvent jouer et l'effet apaisant que peuvent produire dans le monde ouvrier des hommes des partis dits bourgeois sincèrement épris d'idéal démocratique, capables d'assurer en marge du parti S. F. I. O. copieusement nanti, lui aussi de députés bourgeois, des améliorations ardemment désirées et réclamées par les travailleurs.

Périsent les réformes ! Périsent les revendications ouvrières plutôt que de les voir satisfaites par des hommes d'Etat n'appartenant pas au groupe de M. Léon Blum.

Songez donc que l'action partisane et politicienne en souffre, que l'influence socialiste sur la masse se trouve ainsi diminuée !

Le camarade Charles Grandguillolette, secrétaire du Syndicat cégétiste, lui-même, le proclame !

Dans le compte rendu du Congrès de la Fédération socialiste de la Manche, inséré dans la feuille syndicale, o neutralité, nous relevons cet aveu ingénu exhalé à propos de l'objet du congrès ; il s'agissait de la participation au pouvoir aux radicaux.

Participationnistes et antiparticipationnistes s'affrontaient.

Ce cite textuellement : « Grandguillolette fait remarquer à Le Corre qu'il discute purement en socialiste, tandis que lui se place au point de vue syndical, le plus susceptible de frapper la population ouvrière. »

En effet, précédemment G. Grandguillolette, d'une voix glapissante, s'était écrié : « Oui, mais si peu de réformes qui soient faites amène la population ouvrière à conclure qu'elle peut obtenir quelque chose avec les réactionnaires et c'est un gros danger ? »

Cet aveu n'est-il pas dénué de tout artifice ! Ce « gros danger » ne montre-t-il pas suffisamment le sectarisme de celui qui le dénonce.

L'on peut le dédier à ceux-là qui croient encore à la neutralité politique de la C. F. T. C. et qui invitent les ouvriers à entrer dans le seul, l'unique syndicat ouvert à toutes les opinions.

Les ouvriers chrétiens ne sont pas dupes de ces mots, ils ne veulent pas adhérer et vivre dans des organisations où leurs convictions intimes seraient molestées, odieusement heurtées, dans des syndicats où les dirigeants, sous couleur de défendre l'ouvrier, ne cherchent que spéculation et profit politique.

Les ouvriers chrétiens, syndiqués par devoir professionnel, savent où sont leurs amis sincères, ils connaissent la nécessité du syndicat professionnel, les résultats tangibles que l'on peut en retirer pour

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

L'intérêt général de tous et que, sans lui, l'on ne pourrait obtenir.

Ils rendent hommage aux hommes, quels qu'ils soient, qui dans l'exercice du pouvoir ont contribué à l'amélioration du sort des ouvriers et des familles ouvrières, ils n'ont pas oublié que, dans un temps où il paraissait osé de le faire, Camille Pelletan décréta la journée de 8 heures dans les arsenaux, que nous devons l'application de la semaine anglaise en hiver à M. J.-L. Dumesnil ; l'institution de la Commission mixte dans la Marine à M. Georges Leygues, puis aussi, ils ne peuvent pas ne pas proclamer que la promesse ferme de porter le congé annuel à 21 jours, ils la doivent à la sympathie agissante que M. Champetier de Ribes éprouve pour les travailleurs.

Ces hommes étaient, il est vrai, des ministres bourgeois, mais la justice qui ne doit pas être monopolisée, ni par une classe, ni par un parti, nous oblige à reconnaître que leur geste n'a pas moins de valeur que celui qui pourraient effectuer les bourgeois Léon Blum et Paul Boncour, ministres socialistes... quand ils auront décroché un portefeuille au faite du pouvoir.

Adolphe MICHEL,

Secrétaire de la Fédération de la Marine.

Maine-et-Loire

ANGERS

Echo de l'Inauguration du « Foyer de l'Ouvrière »

DISCOURS DE M. MARTIN-RONDEAU

Monseigneur,

Il me semble que vous n'attendez pas de longs discours pour vous remercier de l'honneur que vous nous faites en venant présider l'inauguration du « Foyer de l'Ouvrière ». Ce serait faire injure à vos sentiments paternels que, par des éloges pompeux, paraître étonnés de votre présence.

Vous Grandeur est ici par droit, devoir, et surtout par affectueuse sympathie.

C'est le droit de l'Évêque d'être à la première place le jour où l'on fête solennellement l'essor donné à une œuvre chrétienne et sociale, dont le but atteint la partie de son troupeau la plus digne d'intérêt : les Travailles, dans quelque branche que s'exerce leur activité.

Et puisqu'il n'est pas de droit qui n'entraîne de devoir, vous n'avez pas douté, Monseigneur, que le vôtre — malgré vos nombreuses et lourdes occupations... était d'être là, sur la brèche, aujourd'hui, devant tous, comme vous l'avez été ces mois derniers pour l'achat de cette maison... comme vous y serez encore dans l'avenir afin de lui assurer un heureux développement dans l'ordre et la paix. C'est le devoir du Pasteur de veiller... et de montrer parfois publiquement, sa vigilance !

Mais vous êtes venu surtout spontanément, avec joie même : parce que vous aimez ceux qui sont assujettis dès leur jeunesse à la dure loi du travail ; parce que vous étudiez avec passion, dans le grand désir de la résoudre, tant soit peu, le grand problème catholique : la protection de la jeunesse ouvrière !

Vous avez une prédilection pour vos enfants des ateliers, des usines, des bureaux. Nous trouvons donc en vous, Monseigneur, le Protecteur ; nous savons que, convaincu, les énergies dont vous pouvez disposer, votre cœur, votre dévouement nous sont acquis. Avec confiance et simplicité, nous ferons appel à votre protection, comme à un père dont le bonheur est surtout celui de ses enfants !

Du bonheur... les jeunes ouvrières en trouveront déjà un peu, en venant s'abriter à ce Foyer créé pour elles. Leur maison est aussi vaste que possible, afin que, nombreuses, elles puissent y venir prendre place. Nous avons voulu qu'elles soient là chez elles, pour les soulager dans leur labeur quotidien, les distraire sainement à leurs moments de loisir, les aider à se perfectionner dans leur métier afin d'ac-

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

YVE GUILMET-FERRADOU

SUCCESSEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

A NANTES

La Grande Spécialité de Bonneterie

chez FRED

4, Rue du Calvaire

guérir une situation meilleure ; les aider aussi à se perfectionner moralement et intellectuellement. En un mot, s'intéresser sans cesse à celles qui, toutes jeunes, luttent pour vivre, afin qu'elles ne se laissent pas entraîner dans le courant qui les menace ; courant terrible qui les fait glisser loin de la conception du devoir professionnel, les éblouissant par des vains mirages, les attirant par des plaisirs faciles vers un idéal faussé, et les laissant ensuite désabusées, désemparées.

Tout « Foyer de l'Ouvrière », qui ouvre toutes grandes ses portes en ce jour, les jeunes filles trouveront des éléments de bonheur dont elles allégeront leur tâche parfois ingrate ; elles en agréeront aussi le foyer familial, souvent assombri par les déboires ; et plus tard, ce bonheur dont elles auront puisé ici les germes, elles le feront éclore au foyer du travailleur chrétien qu'elles fonderont, où elles devront faire rayonner les qualités précieuses dont on essaiera avec sollicitude, de les enrichir !

Il ne faut donc pas voir dans cette Maison, seulement un abri pour prendre un déjeuner plus substantiel que celui avalé en hâte sur les marches d'un édifice public — bien que cela soit déjà appréciable ! Il ne faut pas y voir seulement un lieu de réunion où l'on fait des cercles d'études abstraites, on aide les jeunes dans leur travail, on les forme dans leur profession, on les prépare à leur avenir de mère de famille.

Nous pensons avoir bien saisi le sens de cette institution, aussi, avec empressement nous y avons prêté notre concours. La question de l'apprentissage, si angossante, tant pour la classe ouvrière que patronale, trouve dans ces murs, comme à la Chambre d'Apprentissage, une heureuse solution. Des cours variés, nombreux, donnés par des professionnels documentés, dans un milieu familial, forment des apprenties dans le métier vers lequel on les guide sagement : métiers manuels, couture, mode, lingerie, etc... ont leurs adeptes ; et près d'eux, les carrières plus modernes : comptabilité, sténo-dactylo, etc... ne sont pas oubliées et comptent de nombreuses élèves.

Comme dans les cours officiels — qu'elles complètent — les leçons préparent des apprenties, des ouvrières aptes à rendre des services. Comme aux Chambres de Métiers aussi, les commerçants, industriels, peuvent s'y adresser pour le recrutement de leur personnel ; la formation professionnelle et morale donnée dans cette maison est un garant qui doit leur apporter tout apaisement.

Mais la tâche est lourde pour ceux qui l'ont assumée. Bien que modeste collaborateur, malgré le titre de Président de la Société Immobilière de la rue Pasteur, j'en aperçois nettement toutes les difficultés, en même temps que j'en prise toute l'utilité.

Le « Foyer de l'Ouvrière » a maintenant sa maison. C'est le vrai Foyer, puisqu'il appartient à celles qui en jouiront. Il a fallu faire des sacrifices... couronnés par la réussite, il est vrai. Mais, l'œuvre est loin d'être au point. De sérieuses et urgentes modifications sont prévues ; des améliorations, des aménagements nécessaires doivent être faits. Nous n'aurons pas la tristesse de constater que la question financière entrave l'expansion de ce Foyer, et l'empêche de répandre, dans sa plénitude, toute la bienfaisance qu'il réserve !

Il nous faut tous comprendre que nous devons collaborer, dans la mesure de nos moyens. Que les ouvrières, employées, plus choquées par le sort, pensent à celles dont la grande joie est de venir se reposer quelques instants dans ce jardin, d'y entendre le bon conseil, le mot qui encourage ou qui relève. Et, sans qu'il soit besoin de rappeler le mot « Devoir », les employeurs doivent sentir qu'ils gagneront la confiance, le dévouement de leurs ouvrières si elles-ci sentent qu'on s'occupe encore d'elles une fois les portes de l'usine franchies...

Je veux croire que vous concevez nette-

Société Electrique de l'Ouest

A. HARDY, 10 bis, r. Copernic, NANTES - Salle d'Audition, 21, r. de Bel-Air

Toute l'Installation électrique

T.S.F. Le nouveau 4 lampes sur cadre
Pureté absolue Sélectivité parfaite

Maison de T.S.F. la plus ancienne de la Région pouvant donner le maximum de garanties. Téléphone 142-77

AU CORSET MAINTIEN

Madame BOUILLE

25, Rue de la Paix - NANTES

Corsets sur Mesures - Articles tout faits - Ceintures caoutchouc - Bas

Remise de 4 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année



PLACEMENT GRATUIT des ÉLÈVES
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928
Près de 400 (397) pendant l'année 1929

SECRETARIAT COMMERCIAL
COUPE, COUTURE ET MODE

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Quincaillerie - Ménage
BOISSELERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outils Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

Madame ! Pour être bien coiffée
allez choisir votre **Postiche**
Maison EMILIE
Coiffure de Dames
1, Place Lafayette - NANTES
Spécialités de Teinture - Parfumerie
Couronnes et Voiles de Mariées

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et
Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
Mme D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 127.36 R. C. Nantes 378
VENTES ET LOCATIONS
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires
Compteurs - Robinetterie

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient,
Morbihan, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

ROBIN
7, RUE FRANKLIN
NANTES
TÉL. 139-11
Serrurerie
Personnelle

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANCEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHOU, *.
R. C. Nantes 739 B.

COMPAGNIE NANTAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises
sur la Loire,
les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la saison d'Été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODAN (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C'**
4, Rue Mercœur Tél. 148.90

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs
Foloteurs - Timbres élastiques - Pochoirs
Plaques et lettres en email - Gravure
chimique - Fournitures générales : encre,
tampons, etc., etc., etc.

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Pour toutes vos **Assurances** :
INCENDIE
ACCIDENTS
AUTOMOBILES
Consultez : **VIE, etc.,**
A. BEILLEVAIRE
Petite Rue du Ballet - NANTES

Fabrique de MEUBLES MASSIFS
— Beau Choix de Meubles solides et garantis —
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National

ment notre but en créant la « Société Im-
mobilier de la rue Pasteur ». Il reste
beaucoup de bien à faire, vous le sentez,
vous sentez aussi que ce bien peut être
réalisé par une union charitable. Je ne
doute pas alors que vous vous rendiez à
l'appel que votre cœur vous suggère, car
j'ai présent à l'esprit cette pensée de
Bourget : « Il faut vivre comme on pense,
sinon, tôt ou tard, on finit par penser
comme on a vécu. »
De chaleureux braves saluèrent la péro-
raison de cette allocution si attrayante.

Nécrologie
Au lendemain de leur Dixième Anniver-
saire les Syndicats féminins d'Angers ont
à faire part du décès de Mlle Léone Ber-
thelot, jeune et ardente syndiquée bien
connue tant à Nantes, Saumur, Cholet
qu'à Angers.
Ils la recommandent aux prières de tou-
tes ses amies syndiquées.

Vienne
CHATELLERAULT

Après le Congrès
Nos amis ont lu dans le dernier numéro
du journal le compte rendu détaillé du
Congrès Régional qui s'est tenu dans notre
ville les 29 et 30 mars. Nous ne voulons
rien y ajouter sinon dire l'impression
qu'il nous a laissée et exprimer notre re-
connaissance à tous ceux qui ont partici-
pé à son succès.
Ce fut une journée de bonne et franche
camaraderie entre frères de travail que
rapprocha un même idéal, une journée où,
ayant reçu les consignes de nos chefs et
ayant réchauffé notre zèle à leur contact,
nous avons davantage pris conscience de
la force que représente notre mouvement
et nous sommes préparés à une action plus
intense.

Beaucoup de nos amis nous ont dit tout
l'intérêt qu'ils avaient pris aux diverses
réunions et le réconfort qu'ils avaient
trouvé. Aussi espérons-nous que ce con-
grès sera le point de départ d'une période
de développement et d'action pour nos
groupements locaux et pour l'Union Régi-
onale tout entière.

Nous voudrions remercier ici tous ceux
dont la présence a été un élément de suc-
cès. Notre reconnaissance va tout d'abord
à Mgr l'Evêque de Poitiers pour l'intérêt
qu'il a daigné nous témoigner en déléguant
près de nous M. le chanoine Lefebvre qui
a présidé à toutes les réunions de la jour-
née avec une souriante amabilité.

La présence de notre cher président
confédéral Zirnheld a été pour nous une
grande joie. Après l'avoir entendu, à la
réunion du matin, nous donner des con-
seils si fermes et si précises, puis au dé-
jeuner, nous adresser des paroles venues
du cœur, enfin, à la réunion de clôture,
prononcer son magnifique discours, cette
joie s'est transformée en enthousiasme.
Nous nous sentions fiers d'avoir un tel
chef et nous ne saurions trop lui dire
notre reconnaissance pour avoir bien voulu
venir présider ce congrès.

Merci à Mlle Graff, que nous avons été
heureux de revoir parmi nous et qui nous
a fait un si lumineux rapport sur l'ensei-
gnement professionnel.
Merci aux dirigeants de l'Union Régi-
onale auxquels nous sommes reconnaissants
du choix de notre ville comme siège du
Congrès, à tous les délégués qui y ont
assisté et tout particulièrement à nos amis
de Poitiers venus si nombreux, et à ceux
de La Roche-sur-Yon et de Thouars qui
n'ont pas craint les fatigues d'un long
voyage pour être avec nous.

Merci enfin à tous ceux d'entre nous qui
se sont dévoués pour l'organisation du
Congrès. Sa réussite a été leur meilleure
récompense.
Et maintenant, au travail !
N.-B. — La photographie du Congrès est
mise en vente au prix de 8 francs. Ceux
qui désirent se la procurer sont priés de
nous le faire savoir le plus tôt possible.

Fête du Travail
Comme les années précédentes, nous
célébrerons cette année la Fête Chrétien-
ne du Travail. La date en est fixée au
Dimanche 1^{er} juin, avec le programme
suivant :
A 8 heures, Messe à l'église Saint-Jean-
Baptiste.
A 10 heures, Réunion générale à notre
siège social, 19, rue Sully.
En raison de certaines difficultés d'or-
dre pratique, le programme de cette fête
ne comporte pas cette année la séance ré-
créative habituelle. Celle-ci est reportée
au mois d'octobre prochain.

Nous insistons auprès de tous nos amis
afin qu'ils puissent se rendre libres pour
cette matinée du Dimanche 1^{er} juin. Il
faut que cette fête du Travail soit célé-
brée dignement en union avec nos cama-
rades de la France entière et nous com-
ptons sur la présence de tous.

Succès
Notre camarade Pierre Bodin, du Syn-
dicat des Employés, vient d'être reçu au
concours pour l'emploi de commis titu-
laire à la Banque de France.
Nos vives félicitations à notre ami qui,
malheureusement, nous quitte pour ac-
complir son service militaire.

Placement
On nous demande :
Un apprenti mécanicien.
Un ouvrier tourneur sur métaux.
Un petit domestique pour pharmacie.

POITIERS
Visite de J. Zirnheld
Le samedi 29 mars, salle Saint-Stanis-
las, notre dévoué président Zirnheld a
développé devant une assistance que
nous aurions voulu encore plus nombreuse
un sujet qui nous intéresse tous : le
Syndicalisme Chrétien.

Après nous avoir décrit la situation so-
ciale actuelle, après nous avoir indiqué
le remède apporté par le Syndicalisme
Chrétien, Zirnheld nous fit un court his-
torique de ce Syndicalisme en France. Il
nous montra que la doctrine syndicale
chrétienne s'inspire de l'Evangile et nous
exposa les revendications des Travail-
leurs Chrétiens : Augmentation de salaire,
durée de travail limitée, repos dominical,
assurances sociales, logis salubres. Il s'ap-
pliqua à nous démontrer que le Syndicat
est une nécessité, que le Syndicat doit
être une œuvre éducative et moralisatrice.
Mais les Travailleurs Chrétiens qui
sont quelquefois appelés à mettre leurs
mains dans celles des Communistes ac-
ceptent des servitudes tandis que ces der-
niers les rejettent avec dégoût ; et la prin-
cipale de toutes ces servitudes, celle qui
est indispensable, celle qui est la plus
noble, c'est la Charité.

Nous espérons que cette parole d'apô-
tre a convaincu les plus endurcis, que ce
vibrant appel à la charité a trouvé écho
dans tous les cœurs, et nous voudrions,
comme le demandait Zirnheld, que cha-
que syndiqué « vive son catholicisme à
plein cœur afin de mériter la parole que
Dieu nous a dite : qu'il apportait la paix
promise aux âmes de bonne volonté. »

Famille Syndicale
DECES
Mme Merle, mère de Mlle Merle, vice-
présidente du syndicat des employées.
Mlle Mahut, membre du syndicat des
employées.
Mlle Madeleine Massin, sœur de Mlle
Suzanne Massin, membre du syndicat des
employées.
Mlle Marie Métayer, sœur de notre
camarade Yves Métayer, vice-trésorier du
syndicat des employées.
M. Georges Verdier, frère de notre
camarade André Verdier, membre du
syndicat des employées.

Que nos amis et leurs familles si cruel-
lement éprouvées trouvent ici l'expression
de notre vive sympathie et de nos chré-
tiennes condoléances.

NAISSANCES
Nous sommes heureux d'apprendre la
naissance du second fils de notre cama-
rade Joseph Tholance, membre du Conseil
syndical, avec toutes nos félicitations.

La Promenade Syndicale
La promenade syndicale est fixée au
dimanche 1^{er} juin. Cette année, nous visi-
terons les bords de la Creuse. Voici d'ail-
leurs notre itinéraire : Poitiers, St-Julien,
Chauvigny, St-Savin, Le Blanc, St-Gautier,
St-Marcel, Argenton, Ecuizon, Crozant, Gar-
giles.
Rendez-vous à 5 heures derrière l'Hôtel
de Ville.
Prix du voyage : 30 fr.
Venez nombreuses à cette promenade
qui sera nous l'espérons aussi bonne, sinon
meilleure que celle de l'an dernier.

Syndicats Féminins
Cercles d'Etudes
A Poitiers, le Cercle d'études de nos
Syndicats féminins a lieu régulièrement
chaque mois, sous la direction savante
et dévouée de M. le chanoine Lefebvre,
directeur des œuvres. Il groupe environ
une vingtaine de syndiquées.
Cette année, nous étudions cet immor-
tel document qui est à la base de toute
action sociale : l'Encyclopédie *Reum No-
varum*.
Déjà, nous avons approfondi le sujet
de l'encyclopédie dans une première con-
férence ; en mars, M^{lle} Madeleine Métais,
l'active présidente des « Muguettes »,
nous a lu son intéressant travail sur le
« Faux remède du Mal social », dénoncé
par la conférencière de février, c'est-à-
dire le Socialisme.
En mai, M^{lle} Fernande Guillon nous par-
lera du vrai remède « le Christianisme ».
M^{lle} Métais nous a prouvé que le socia-
lisme n'est au fond qu'une semence de
haine jalouse qui aboutirait, dans la pra-
tique, à un bouleversement social, tel que
nous pouvons le constater aujourd'hui en
Russie.
On ne supprime pas impunément, en
effet, à l'homme, ce droit de propriété
qui est de droit naturel, ou bien, c'est lui
enlever sa raison de vivre, le stimulant
de son travail ; c'est s'attaquer à la fa-
mille elle-même.
Il y a d'autres moyens que celui-ci, ca-
pables d'apporter à l'ouvrier l'améliora-
tion de sa condition et le bien-être au-
quel il a droit ; c'est ce que nous devons
apprendre dans une prochaine confé-
rence, laquelle doit mettre en relief les
ressources et la bonté inlassable de
l'Eglise catholique à l'égard de tous ceux
qui peinent et luttent pour le pain de
chaque jour.

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant
par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28 Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarmes - NANTES
Téléphone : 129-18
MACHINES A COUDRE
"EXCELSIOR" & "GRETNER"
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

Chemises sur Mesures
BONNETERIE ET LINGERIE
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Chemisier
1, rue des Carmes, 1 - NANTES
arès la Place du Change
Escompte de 5 % aux Syndiqués

ATTENTION !..
Grande Vente Réclame
PARIS-VÊTEMENTS
22, rue du Marchix - NANTES
GRAND CHOIX DE COMPLETS
Sports et Ville
PRIX DE FABRIQUE
Spécialité de Vêtements de travail
Chemiserie, Bonneterie, Casquettes
Imperméables cuir, etc.

Aperçu de quelques prix :
Chemises kaki, belle qualité..... 14 fr.
Pantalons rayures..... 19, 22, 25 et 29 »
Grand choix de casquettes..... 10 »
Bleus de travail, depuis..... 13 »
Imperméables Paracuir..... 95 »
PRIMES A TOUT ACHÉTEUR
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les bons de l'Union Economique

AUTOMOBILISTES
Que payez-vous
pour l'assurance de votre voiture ?
Voici
ce que vous paierez en vous adressant à
R. DE LA GIRONIÈRE et R. BUREAU
4, Rue Cambonne - NANTES
Directeurs pour l'Ouest
de la
C^{ie} des Assurances Syndicales
des Grands Groupements Régionaux
(S. A. au capital de 20 millions de francs)

5 CV..... 295 fr.
6/7 CV..... 315 »
8/9 CV..... 360 »
10 CV..... 390 »
pour une garantie de 200.000 francs
POLICE RESILIALE ANNUUELLEMENT
avec clauses les plus libérales

TARIFS SPECIAUX
POUR TRANSPORTEURS PATENTÉS
Pour tous vos autres risques,
conditions très avantageuses.
Vérification gratuite de toutes polices
CONSULTEZ-NOUS
AGENTS SÉRIEUX DEMANDÉS
Le Gérant : FOULON PAUL.
Imp. DUPAS & C^{ie}, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces -
P. AFFILE
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syn-
dicat Chrétien.

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBE
Raymond PAILLAT, succ^r
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Sal. : le Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

CYCLES "RAPIDE-OUEST"
ACCESSOIRES ET REPARATIONS
Le meilleur marché de tout Nantes
Recommandés aux Membres du Syndicat Chrétien

PLATRERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos
(Boulevard Lelassour) - NANTES
Chantier : Rue de la Gourmette

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des
Syndiqués qui font construire une habi-
tation familiale.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE
FILTRE
Interchangeable
Breveté
France
et Etranger
25% D'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER, NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
35, Boulevard Gabriel-Lauriol, NANTES
PAPIERS PEINTS - DÉCORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE
Travail très soigné - Prix Modérés
Conditions spéciales aux Membres du Syndicat chrétien

Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -
FAITES TOUS VOS ACHATS A
LA CHATELAINNE
Tél. 123.28
SAINT-NAZAIRE
- R. C. 553 -